

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	17
Pouvoirs :	6
Ont voté :	
Pour	23
Contre	
Abstention	

L'an deux mille vingt, le mardi treize décembre deux-mille-vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal de Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2022**

**Présents :**

Laurent BAUDE - Patricia BLANC - Jean-Louis FERRIER - Christophe SARRE - Hervé LETOURNEAU - Jean-Paul LEGAL - Philippe RINGUET - Nathalie RODRIGUES - Rabah LOUCIF - Francis RODRIGUES - Stéphanie DARDEAU - Linda LOISEL - Christelle LEGENDRE - Amandine LOUIS - Robert FENNINGER - Martine AIME - Stéphanie HOUDAS

**Absents excusés**

Sana CHENET-CHELDA - Chahrazede BENKOU NAVARRO - Elisabeth GUEYTE - Olivier MORAND - Hugo LEMAITRE - Anne-Sophie FABRE

**Pouvoirs :**

Sana CHENET-CHELDA a donné pouvoir à Laurent BAUDE  
Chahrazede BENKOU NAVARRO a donné pouvoir à Philippe RINGUET  
Elisabeth GUEYTE a donné pouvoir à Jean-Paul LE GAL  
Olivier MORAND a donné pouvoir à Patricia BLANC  
Hugo LEMAITRE a donné pouvoir à Christophe SARRE  
Anne-Sophie FABRE a donné pouvoir à Martine AIME

**Secrétaire de séance :** Martine AIME

**87/22 - TARIFS MUNICIPAUX 2023**

Monsieur le Maire rappelle que, jusqu'en 2016, les tarifs du restaurant scolaire, du périscolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement étaient établis sur un système de 9 tranches de quotients.

Ce principe créant des disparités du fait des effets de seuils, il est choisi de mettre en place, avec l'appui de la caisse d'allocations familiales (CAF), un régime basé sur le taux d'effort, considéré comme plus équitable, solidaire et juste.

Le taux d'effort est un coefficient multiplicateur qui permet de déterminer le tarif en lissant le coût en fonction des revenus mensuels et des prestations CAF avec l'application d'un montant planché et d'un montant plafond en fonction du service proposé.

$$\frac{\text{Quotient familial} \times \text{Taux d'effort}}{100} = \text{Tarif}$$

Calcul du quotient familial : le mode de calcul retenu est celui appliqué par la CAF :

$$\frac{\text{Ressources mensuelles nettes imposables}^* + \text{prestations mensuelles}^{**}}{\text{Nombre de parts}^{***}} = \text{QF}$$

<b>*ressources mensuelles nettes imposables :</b>	Sur l'avis d'imposition : Revenus nets imposables avant abattements + revenus fonciers et autres - Contributions Sociales Généralisées (CSG) - Pensions alimentaires
<b>**prestations mensuelles :</b>	Il s'agit de toute prestation, à savoir allocations familiales, allocation pour jeune enfant, allocation parentale d'éducation, allocation de parent isolé, allocation adulte handicapé, allocation logement, RSA.
<b>*** nombre de parts</b>	Selon votre avis d'imposition.

**Pour 2023, les tarifs progressent de 5.60 % par rapport à 2022 pour les services proposés au taux d'effort et les concessions des cimetières.**

**Pour 2023, les tarifs progressent de 9.00 % par rapport à 2022 pour les locations de salles.**

**Ceci étant exposé,**

**Vu l'avis favorable de la commission Finances réunie le 09 décembre 2022 ;**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER les tarifs ci-après pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Fait à Semoy, le 13 décembre 2022

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



La secrétaire de séance,

Martine AIME

Conseillère municipale



Envoi et réception en préfecture le :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification

**TABLEAU DU QUOTIENT FAMILIAL 2023**

Applicable aux services : TONO

QUOTIENT	Quotient CAF en €
1	<= 264
2	265 à 398
3	399 à 532
4	533 à 666
5	667 à 710
6	711 à 934
7	935 à 1068
8	1069 à 1202
9	>= 1203

**RESTAURANT MUNICIPAL / ACCUEIL MERIDIEN**

Tarifs applicables par repas à partir du 1er janvier 2023

Les familles résidentes : QF CAF X Taux d'effort			
Tarif plancher	Taux d'effort 1 ou 2 enfants	Taux d'effort 3 enfants et plus	Tarif plafond
0,94 €	0,279%	0,250%	5,10 €

Repas PAI QF CAF x Taux d'effort et 52% d'abattement

Les familles hors commune	
Repas	6,24 €
Repas PAI (abattement de 52%)	2,99 €

Adultes	
Repas	8,29 €

Tous les jours réservés seront facturés quel que soit le nombre de jours de présence effective (Sauf annulation dans les délais et critères d'annulation énumérés dans le règlement de la structure).

**ACM**

Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2023

Les familles résidentes : QF CAF X Taux d'effort				
	Tarif plancher	Taux d'effort 1 ou 2 enfants	Taux d'effort 3 enfants et plus	Tarif plafond
ACM Journée	2,09 €	0,708%	0,635%	11,33 €
ACM 1/2 Jour	1,50 €	0,482%	0,476%	7,93 €

Les familles hors commune	
ACM Journée	29,47 €
ACM 1/2 Jour	19,28 €

Enfants scolarisés à Semo y et fréquentant le restaurant scolaire	
ACM Journée	14,73 €
ACM 1/2 Jour	9,64 €

**TONO**

Pour les 11/15 ans :

Semeyens	37,00 €
Hors commun	48,00 €

Pour les activités :

Quotient	Découverte	Escapade	Escapade +	Inattendu
1 à 2	1,11 €	2,22 €	3,17 €	22,19 €
3 à 5	2,78 €	4,44 €	6,11 €	
6 à 9	4,44 €	6,66 €	8,87 €	
Extérieur	6,66 €	9,99 €	13,32 €	44,38 €

**ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Tarifs applicables par séquence à compter du 1er janvier 2023

Les familles résidentes : QF CAF X Taux d'effort			
Tarif plancher	Taux d'effort 1 ou 2 enfants	Taux d'effort 3 enfants et plus	Tarif plafond
0,41 €	0,137%	0,125%	2,77 €

Les familles hors commune

4,76 €

Pénalité de retard	5,04 €
--------------------	--------

Tous les jours réservés seront facturés quel que soit le nombre de jours de présence effective (Sauf annulation dans les délais et critères d'annulation énumérés dans le règlement de la structure).

Hors prix du repas du restaurant municipal.

Pour les petites vacances, l'inscription est possible sur 4 ou 5 jours

Pour les grandes vacances l'inscription est possible sur 4 ou 5 jours.

Pour les petites et grandes vacances à l'ACM, tous les jours réservés seront facturés quel que soit le nombre de jours de présence effective (Sauf annulation dans les délais et critères d'annulation énumérés dans le règlement de la structure).

**ECOLE DE MUSIQUE**

Tarifs annualisés de septembre 2022 à juin 2023

**MULTI-ACCUEIL "Les petits Princes"**

Prix horaire	Application des tarifs de la CAF
--------------	----------------------------------

**Accueil des enfants hors communes**

(accueil exceptionnel sous réserve de disponibilité)

Prix horaire	Application tarif de la CAF + 2.00 €
--------------	--------------------------------------

**LOCATIONS DE SALLES - CENTRE CULTUREL**

Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2023

Salle Roger-TOULOUSE	
<b>Semeyens</b>	
Associations (*)	55,00 €
Particuliers	107,00 €
Entreprises	141,00 €
<b>Hors Commune</b>	
Particuliers et associations	160,00 €
Entreprises	217,00 €

(\*) Gratuité pour le fonctionnement des associations, sinon application du tarif

Salle Albert-CAMUS	
<b>Semeyens</b>	
Associations (*)	259,00 €
Particuliers	633,00 €
Week end (samedi à lundi 8 h)	950,00 €
Entreprises	659,00 €
Week end (samedi à lundi 8 h)	990,00 €
Entreprises	990,00 €
<b>Hors Commune</b>	
Particuliers et associations	928,00 €
Week end (samedi à lundi 8 h)	1 392,00 €
Entreprises	1 051,00 €
Week end (samedi à lundi 8 h)	1 580,00 €
Entreprises	1 580,00 €

(\*) Gratuité une fois par an pour les associations Semeyennes

Salle Simone-SIGNORET	
<b>Semeyens</b>	
Associations (*)	77,00 €
Particuliers	160,00 €
Week end (samedi à lundi 8 h)	240,00 €
Entreprises	217,00 €
Week end (samedi à lundi 8 h)	325,00 €
Entreprises	325,00 €
<b>Hors Commune</b>	
Particuliers et associations	274,00 €
Week end (samedi à lundi 8 h)	415,00 €
Entreprises	348,00 €
Week end (samedi à lundi 8 h)	625,00 €
Entreprises	625,00 €

(\*) Gratuité pour le fonctionnement des associations, sinon application du tarif

Caution	
Salle Roger-TOULOUSE	500,00 €
Salle Simone-SIGNORET	500,00 €
Salle Albert-CAMUS	800,00 €
<b>Office</b>	
Tarif unique	87,00 €

Equipement Sportif	
Prestataires extérieurs - Demi journée (*2)	150,00 €

(\*2) Sous réserve d'autorisation et de convention préalable

Pour les salles, demi-tarif pour le deuxième jour consécutif et suivants.

**CONCESSIONS**

CONCESSION DANS LES CIMETIERES	
Concession de 15 ans	132,00 €
Concession de 30 ans	239,00 €

CONCESSION DE CASES COLUMBARIUM	
Concession de 5 ans	357,00 €
Concession de 10 ans	692,00 €
Concession de 15 ans	1 022,00 €
Concession de 30 ans	2 022,00 €

CONCESSION DU CHAMP D'URNES	
Concession de 5 ans	144,00 €
Concession de 10 ans	260,00 €
Concession de 15 ans	381,00 €
Concession de 30 ans	737,00 €

JARDIN DU SOUVENIR	
Plaque commémorative et pose	54,00 €

**REMUNERATION DES VACATIONS DE POLICE**

Tarif pour une vacation	23,00 €
-------------------------	---------